



**snés**  
fsu 28

**Nouveau site de la FSU 28 :**

**<http://sd28.fsu.fr/>**

**Penser et exercer son  
métier : Réunion  
mercredi 24/09**

p. 3

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

# Second Degré-28

*Le Bulletin  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot \* 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : [snés28@orleans.snes.edu](mailto:snés28@orleans.snes.edu)

**N° 96**

**Juillet 2014**

**0,70 €**

Dépôt légal : 3ème trimestre 2014



**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

Déposé le 8 juillet 2014

# Urgence ! recrutement

Les différents ministres des années Sarkozy ont voulu démolir l'école républicaine telle que nous la concevons. Sous Hollande, les ministres passent, mais on n'observe toujours aucune vraie rupture avec les années Sarkozy. Loin de désavouer les mesures phares de ce précédent quinquennat, les recettes restent les mêmes. Non seulement l'école n'a pas été "refondée", mais les mêmes mesures d'austérité sont toujours à l'ordre du jour.

Or, on ne réforme pas l'école avec des mesurette : la véritable refondation de l'école est toujours attendue ! Pour nos métiers, le SNES-FSU demande au nouveau ministre, Benoît Hamon, une véritable rupture avec tout ce qui est encore fait actuellement. Nos métiers doivent absolument redevenir attractifs : on peut dire que c'est la priorité première. Cette question est devenue la pierre angulaire de la situation dans laquelle se trouve l'Education nationale, car elle conditionne de nombreux autres problèmes : le remplacement, les heures supplémentaires, les effectifs par classe, aggravés par la montée des effectifs. Cette difficulté à recruter justifie un appel à des personnels non titulaires, devenus indispensables mais précaires. De même, les résultats du concours exceptionnel 2014, et cette moitié non pourvue des postes en mathématiques, sont là pour le rappeler : il ne suffit pas de créer des postes pour qu'ils soient occupés. Cela relève de la "pensée magique", en déconnexion totale avec la réalité. On le voit déjà cette année dans le département, où 127 postes sont restés vacants après le mouvement 2013, dont un tiers sur seulement trois collèges de Dreux ! Les années Sarkozy ont tué l'attractivité de nos métiers, mais la gauche aujourd'hui au pouvoir se montre incapable de la restaurer.

Pourtant, des solutions existent : le SNES-FSU propose depuis de nombreuses années une revalorisation de nos salaires (voir article p. 3 concernant le congrès "salaires" du 13 juin) : il manque aujourd'hui environ deux mois de salaire par an pour retrouver le pouvoir d'achat des traitements nets de l'an 2000. Mais le gel du point d'indice jusqu'en 2017 décrété par Manuel Valls, au mépris total de ce qu'on appelle le "dialogue social", renforce la désaffection pour nos métiers.

La mise en place de pré-recrutements est une autre mesure nécessaire, avec une rémunération qui permettrait de compenser l'allongement de la durée d'études induite par la masterisation, qui a eu aussi un impact sur la crise de recrutement.

## SOMMAIRE

Éditorial .....	1
CIO d'Eure et Loir en danger .....	2
Compte-rendu du CHS-CT du 2 .....	2
Juillet 2014.....	
Congrès d'étude FSU-28 Salaires ...	3
Penser et exercer son métier.....	4
Corriger le BAC dans des conditions inadmissibles ça suffit.....	4

Suite de l'éditorial p. 2 .../...

*Suite éditorial...*

En 1957, des pré-recrutements existaient à bac+1, et les étudiants-professeurs percevaient un « prétraitement » correspondant à 171% du SMIC de l'époque. Le SNES préconise le retour à une telle mesure. Améliorer la formation initiale et continue sont d'autres mesures nécessaires quand on constate les évolutions de nos métiers, et la difficulté que représente aujourd'hui l'acte d'enseigner, face à un public plus difficile à convaincre et à entrer dans les apprentissages, et à une perte de confiance dans la culture scolaire. Enfin, il faut un changement d'image de nos métiers, considérés aujourd'hui comme difficiles.

Pour amener le pouvoir à engager ces réformes, il faut construire la pression collective. Or, la grève du 15 mai pour une revalorisation du point d'indice a bien montré la difficulté à mobiliser l'ensemble des personnels. Par lassitude, indifférence, une grande partie de nos collègues ne croient plus en la mobilisation. Celle-ci est pourtant nécessaire, car elle doit forcer l'exécutif à changer de cap, et à engager les véritables changements qui permettront de rendre de nouveau attractifs nos métiers.

Franck Mousset

## CIO D'EURE-ET-LOIR EN DANGER

Le 19 décembre 2013, le Conseil Général d'Eure-et-Loir a décidé de diviser par deux les budgets des Centres d'Information et d'Orientation de Chartres, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou, empêchant tout simplement ceux-ci de travailler. En effet, le budget des trois CIO est passé brutalement de 61 000 à 30 900 euros.

Ainsi, au 5 mai, les Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues ne pouvaient plus assurer certaines missions auprès des élèves, par exemple faire passer des tests pour la CDOEA et la MDPH au CIO de Chartres, ou se déplacer dans les établissements scolaires faute de crédits pour les frais de déplacement. C'est le travail des services d'Orientation de l'Éducation Nationale qui était remis en cause et, à travers eux, l'École et toute la Communauté Éducative.

Grâce à l'action syndicale des personnels (informations dans les établissements, pétitions, rassemblement devant le Conseil général le vendredi 6 juin), le Conseil Général avait évoqué une rallonge de 18 600 Euros, mais c'est finalement une somme de 25 000 euros qui aurait été votée le 23 juin lors de la session du budget supplémentaire. Sans cette mobilisation, le budget des CIO serait resté en l'état et totalement dilué dans les différents services du Conseil général alors que, désormais, il est clairement identifiable. Toutefois, il n'a pas retrouvé le montant initial de 2013.

Pour information : le budget total du Conseil général est d'environ 600 millions d'euros.

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier Mimeau

## CHSCT Départemental du 2 juillet : Des avancées significatives ?

Le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail départemental (CHSCT-D) s'est réuni le 2 juillet pour approuver le compte-rendu du précédent CHSCT-D, discuter des rapports de visite d'une école sur le thème de la classe isolée, d'un lycée sur la question de la co-activité (travaux en établissement), de la formation d'un groupe de travail sur le plan de prévention départemental et des actualités.

Lors du précédent CHSCT, en février 2014, les représentants FSU des personnels avaient déploré les faiblesses du "bilan social" présenté à cette date par l'administration (quelques maigres tableaux relevant le nombre d'accident de travail et de trajet et la durée des arrêts de travail occasionnés par ces accidents). Les textes étant très clairs sur ce sujet (annexe 16 de la circulaire du 9 août 2011 mettant en application le décret du 28 juin), nous avons profité de ce nouveau CHSCT pour rappeler à l'administration ses devoirs dans ce domaine et nous serons attentifs à la qualité des futurs bilans que l'administration élaborera. Celle-ci semble nous avoir entendu sur ce sujet... *affaire à suivre.*

La présentation du compte-rendu de visite d'une classe isolée a permis de mettre en avant le principe d'une information, lors du mouvement, des collègues postulant sur des écoles comportant ce type de poste afin qu'ils n'aient pas de mauvaise surprise au moment de leur arrivée dans l'école. Là aussi, l'administration s'est engagée à voir ce qu'elle pourrait faire en amont du mouvement... *affaire à suivre*

Une discussion serrée s'est engagée autour du rapport sur la visite du lycée des métiers Sully de Nogent le Rotrou. Elle a permis de faire s'engager l'administration :

- sur la nécessité d'une transmission effective par les collectivités territoriales à l'administration des informations concernant des travaux importants (c'est-à-dire modifiant l'organisation du travail) qu'elles prévoient dans les établissements (en particulier dans les lycées) ;

- sur la nécessité de mieux faire remonter des établissements au CHSCT toutes les fiches signalant des Dangers Graves et Imminents (DGI) et en particulier toutes les situations où des collègues ont exercé un droit

de retrait. Par exemple lorsqu'ils n'ont pas pu faire leur travail normalement car ils ont dû changer de salle en raison du danger grave et imminent qu'ils couraient dans leur salle habituelle (ici inondation d'ateliers faisant courir un risque d'électrification). Là aussi il faudra rester vigilants à l'amélioration des remontées, notamment parce que l'administration rechigne à considérer ces situations comme relevant du droit de retrait, le DASEN préférant parler ici "d'adaptation" à un risque grave.

Nous avons aussi fini par obtenir que soit réintégrée dans le rapport une remarque sur les conditions de travail des personnels : "un représentant des personnels fait aussi état de la difficulté rencontrée par les enseignants des matières générales qui doivent travailler avec des regroupements de sections différentes et donc des classes très chargées dans des disciplines où les élèves ont plus de difficultés".

La décision de la formation d'un groupe de travail ayant pour mission d'établir un plan de prévention départemental a été actée. Les représentants FSU ont insisté pour que ce plan ne se résume pas à une simple déclinaison du plan académique.

Enfin furent évoquées des situations particulières, celles de deux écoles et celle du collège d'Illiers-Combray. Les pressions mises par les services de la DSDEN sur notre collègue CPE d'Illiers, ayant à remplacer l'administration de son établissement, l'ont amené à saisir le CHSCT-D. Mais il ne fut pas question d'évoquer les raisons de l'absence des chefs (principal +

adjoint + gestionnaire) ou de leur non-remplacement ni de l'inquiétude des collègues concernant la préparation de la rentrée 2014. Au contraire, le DASEN se contenta de fustiger l'attitude de notre collègue, en lui reprochant d'avoir accepté de prendre en charge le collège le lundi, puis d'avoir changé d'avis. La FSU réagit en précisant que la CPE, néotitulaire, qui s'installe dans le métier, n'a pas pu oser dire non à l'administration, ne pouvant pas avoir le recul nécessaire pour ne pas prendre en charge toute la responsabilité de l'établissement.

**Lorsqu'on aborde les questions de conditions de travail, l'administration, par la voie de ce DASEN comme par celle du précédent, entonne inmanquablement le même refrain : "Membres du CHSCT, soyez efficaces, restez modestes".** Autrement dit, il s'agit de limiter le plus possible le champ du CHSCT à des questions d'ordre matériel ou technique, à ne surtout pas remettre en question l'organisation du travail mise en place par l'administration, que ce soit à l'échelle de l'établissement ou du département.

Cette attitude rend difficile le fonctionnement du CHSCT et, plus grave encore, amène cette administration, en cas de problème (notamment de conflit entre des personnels et leur chef d'établissement), à systématiquement demander au(x) personnel(s) de s'adapter à la situation difficile qu'elle(s) ou il(s) rencontre(nt), plutôt que de mettre en cause l'organisation du travail étant à l'origine du problème.

Pierre Licout

Le compte-rendu complet de cette instance est en ligne sur le site de la FSU28 : <http://sd28.fsu.fr/>

## CONGRÈS D'ÉTUDE FSU 28 « SALAIRES »

Face aux refus récurrents des gouvernements de revaloriser le point d'indice et aux bruits concernant l'éventuel gel de l'avancement, face aux « réformes » qui touchent la fonction publique sans que pour autant les salaires soient concernés, la FSU 28 a choisi d'organiser un congrès d'étude sur le thème des salaires le vendredi 13 juin. Une bonne trentaine de personnes (personnels enseignant et territorial) ont participé à ce congrès, animé essentiellement par Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUCLIAS-FSU. Le SNUCLIAS-FSU est le syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire qui syndique les agents de la fonction publique territoriale. Dans toute la fonction publique, la question des salaires est de plus en plus prégnante. Elle l'est tout particulièrement dans la fonction publique territoriale puisque celle-ci, composée aux trois quarts au moins d'agents de catégorie C, a le salaire moyen le plus faible de France et des perspectives d'avancement extrêmement réduites à cause d'une grille très « écrasée » qui ne permet parfois pas de gagner plus de 50 points d'indice entre le début et la fin de la carrière !\*

Les grèves des 18 mars et 15 mai ont au moins permis de remettre la question des salaires sur le devant de la scène. **Le gel continu du point d'indice et la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires** (perte d'environ 10 points ces dernières années) ont ôté à cette question son caractère « tabou ». La reconduction du gel jusqu'en 2017 et l'augmentation des cotisations retraite aboutissent à la baisse des salaires des fonctionnaires.

Face à cette situation, les ministères (Fonction publique, Education nationale) ont recours à des solutions diverses et variées mais qui ont toutes un point commun : **le recours à l'indemnitaire plutôt qu'à l'augmentation du point d'indice.**

La décision très récente (annoncée par Marylise Lebranchu le 11 juin) du gouvernement de réduire les cotisations retraite sur les salaires les plus faibles est plus que problématique. Elle ne constitue en aucun cas une revalorisation digne de ce nom et elle risque de fragiliser la caisse nationale de retraite des collectivités locales.

Pour conclure, le gouvernement refuse d'entendre parler de revalorisation du point d'indice et préfère englober la question salariale dans des négociations plus larges sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, qui sont elles-mêmes au point mort...

## PENSER ET EXERCER SON METIER

### Où sont les experts du métier d'enseignant ? Dans les classes !

Parce qu'il ne peut y avoir de meilleurs experts du métier d'enseignant que les enseignants eux-mêmes, le SNES constitue un cadre favorable à la réflexion sur le cœur de notre métier : la relation établie avec les élèves autour des savoirs. Personne n'est mieux placé que chacun de nous pour décrire, expliquer la profession, en révéler les détails, les dilemmes, les techniques ... mettre à jour les gestes du métier.

Notre métier est un métier qualifié, de conception, de décision, restons-en les maîtres d'œuvre, donnons-nous les moyens de reprendre la main sur l'expertise. Ainsi nous retrouverons du pouvoir dans nos établissements, - et pourrons mieux résister aux injonctions hiérarchiques - dans la société et resterons les experts de notre propre métier.

**Un collectif académique, de réflexion sur le métier fonctionne depuis la rentrée 2013.** Il s'appuie sur une phase expérimentale de travail lors d'un partenariat CNAM-SNES concernant un groupe de professeurs d'histoire-géographie de lycée entre 2005 et 2009, sur des stages académiques (en février 2011 et en février 2012) et des stages départementaux dont celui qui s'est déroulé à Chartres en janvier 2013.

**Objectifs :** Dans un contexte difficile pour les enseignants, confrontés aux difficultés diverses du métier, à des dilemmes multipliés, exerçant ce métier avec de plus en plus de contraintes, les collègues ont de plus en plus besoin de réfléchir ensemble à

l'exercice de leur métier en tant que concepteurs. Il faut, pour cela, leur donner un cadre adéquat qui permet réellement de parler entre pairs, et de faire quelque chose de cette parole.

Le SNES soutient et facilite ainsi les échanges entre enseignants, afin qu'entre pairs nous puissions développer notre culture professionnelle, le « genre professionnel ». Il nous est possible de créer des groupes de travail sur le travail, disciplinaires ou non, par établissement ou par zone géographique afin d'une part, que ceux qui le souhaitent élargissent leur palette d'outils professionnels et d'autre part, que tous ensemble nous renforçons nos façons de faire et de penser nos actes et nos décisions professionnels.

**Des collectifs de réflexion sur le travail** fonctionnent d'ores et déjà dans les lycées Dessaignes à Blois et Marceau à Chartres.

Si la démarche vous intéresse, faites-vous connaître auprès du S2 en attendant une réunion d'information qui vous sera proposée au début de l'année scolaire prochaine (voir encadré) !

Laurence Gautelier, lycée Marceau

**Réunion  
le mercredi  
24 septembre  
à partir de 14h30**

dans nos locaux à Champhol  
*ouverte à toutes et tous*

### **Bibliographie**

« *Refaire son métier* », Jean-Luc Roger Essai de clinique de l'activité, Editions Eres, 2010.

« *Travail et pouvoir d'agir* », Yves Clot, Editions PUF, 2008.

« *Le travail à cœur – pour en finir avec les risques psychosociaux* », Yves Clot, Editions La Découverte, 2010.

Rapport du sénat « Le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice » juin 2012

Rapport du CNAM sur le travail enseignant, Co-Psy et CPE, février 2010.

## Corriger le bac dans des conditions inadmissibles, ça suffit !

Le « scandale » du bac de Français (pour ne citer que cette discipline) à Orléans-Tours l'an dernier (« scandale médiatique » autour de la grille d'évaluation sur 24 points, surcharge de travail, ordres de mission très tardifs...) n'aura pas servi de leçon, loin s'en faut...

Cette année, les collègues de Lettres ont eu 5 jours pour corriger 65 copies, auxquelles se sont ajouté-e-s dans le même temps (ou presque) 65 candidat-e-s à faire passer à l'oral ! Autre exemple : 60 copies d'Espagnol à corriger en deux jours, obligatoirement sur site !

Les collègues de Lettres et d'Espagnol des lycées de Blois et de Tours ont écrit à leurs IPR pour leur faire connaître leur « ras-le-bol » quant à cette surcharge de travail.

Le SNES Orléans-Tours a adressé de son côté un courrier à la Rectrice, avec l'annonce d'un possible préavis de grève, pour qu'enfin cessent ces injonctions inacceptables, tant pour les personnels que pour les lycéen-ne-s. Lettres et réponse de la Rectrice disponibles à cette adresse :

<http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?article2465>